



Article 26 du règlement Européen l'Intelligence Artificielle : pas de référent dans une entreprise

Fiche pratique publié le 21/03/2025, vu 434 fois, Auteur : [Murielle Cahen](#)

L'encadrement juridique de l'intelligence artificielle (IA) au sein de l'Union européenne, est matérialisé par le Règlement sur l'Intelligence Artificielle (RIA).

[Ce cadre réglementaire, qui sera progressivement appliqué entre 2025 et 2027, vise à établir des normes claires afin de protéger les droits des individus tout en favorisant l'innovation technologique.](#)

Le RIA prévoit la désignation d'une ou plusieurs autorités compétentes pour endosser le rôle d'autorité de surveillance du marché. Il appartient à chaque État membre d'organiser la structure de gouvernance qui lui apparaît la plus à même de permettre une bonne application du RIA dans un délai d'un an. Si plusieurs autorités compétentes sont désignées au sein d'un même État membre, l'une d'entre elles doit endosser le rôle de point de contact national, afin de faciliter les échanges avec la Commission européenne, les autorités homologues et vis-à-vis du public.

L'article 26 de ce règlement, relatif aux obligations de conformité pour les fournisseurs et utilisateurs de systèmes d'IA à haut risque, cristallise une ambiguïté notable : l'absence d'une exigence explicite de désignation d'un référent interne dédié à l'IA, analogue au délégué à la protection des données (DPD) prévu par le Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Cette absence de Référent interne aux organismes soulève des interrogations sur la responsabilité juridique et éthique qui incombe aux acteurs économiques dans un contexte où l'usage de l'IA devient omniprésent.

Tout d'abord, il convient de rappeler que le Règlement sur l'intelligence artificielle, adopté par l'Union européenne, a pour objectif de garantir une utilisation sécurisée et éthique des systèmes d'IA, tout en favorisant l'innovation. À cet égard, la désignation d'un Délégué à l'intelligence artificielle pourrait sembler un moyen efficace d'assurer une surveillance et une conformité adéquates. Toutefois, l'absence d'une telle exigence dans l'Article 26 interroge sur les mécanismes de responsabilité en cas de défaillance, de discrimination algorithmique ou d'atteinte aux droits des utilisateurs. Par exemple, [Il convient de rappeler que le RGPD impose, dans son article 37, la désignation d'un Délégué à la Protection des Données \(DPD\) pour les organismes qui traitent des données à caractère personnel, et ce, dans des conditions bien définies.](#) Le DPD, en tant que référent interne, assume un rôle central en matière de conformité, de conseil et de sensibilisation, garantissant ainsi que les pratiques de traitement des données respectent les droits des personnes concernées. Cette structure de gouvernance, par son caractère obligatoire, a permis d'établir un cadre clair de responsabilité et de transparence au sein des entreprises, renforçant la confiance des consommateurs et des partenaires d'affaires.

À l'inverse, l'Article 26 du Règlement sur l'IA semble laisser les entreprises à elles-mêmes, ce qui pourrait engendrer des risques juridiques significatifs. En effet, en cas de litige lié à une décision prise par un système d'IA, l'absence d'un référent clairement identifié pourrait compliquer la tâche des tribunaux pour déterminer la responsabilité des acteurs concernés.

Ainsi, cette situation pose des défis complexes en matière de gouvernance d'entreprise. Les entreprises doivent-elles alors s'armer de politiques internes robustes pour compenser l'absence d'un Délégué à l'intelligence artificielle ? Ou bien cette lacune législative pourrait-elle être l'opportunité de développer des modèles de gouvernance plus flexibles et adaptés à la rapidité d'évolution des technologies d'IA ?

Les implications juridiques de cette situation méritent une analyse approfondie, d'autant plus que les enjeux liés à la transparence, à la responsabilité et à la protection des droits fondamentaux sont au cœur des préoccupations contemporaines liées à l'IA.

En somme, l'absence de désignation d'un référent à l'intelligence artificielle dans le cadre de l'Article 26 du Règlement européen soulève des interrogations cruciales tant sur le plan juridique qu'éthique. Ce vide réglementaire pourrait potentiellement exposer les entreprises à des risques accrus en matière de responsabilité, tout en mettant en lumière la nécessité d'une réflexion collective sur la régulation de l'IA dans le but de garantir une utilisation sûre et équitable des technologies émergentes.

I. Introduction au Règlement Européen sur l'Intelligence Artificielle (RIA)

A. Contexte et objectifs du RIA

Le Règlement Européen sur l'Intelligence Artificielle (RIA), dont l'article 26 a été adopté le 13 juin 2024 et qui sera progressivement appliqué entre 2025 et 2027, représente une réponse institutionnelle à la montée en puissance de l'IA dans divers domaines. À l'heure actuelle, l'IA est omniprésente dans notre vie quotidienne, notamment à travers des applications telles que les assistants virtuels, les recommandations de contenu sur les plateformes de streaming, les systèmes de surveillance, et même les diagnostics médicaux.

Cependant, cette évolution rapide soulève des préoccupations majeures : comment garantir que ces technologies soient développées et utilisées de manière éthique et responsable ? Comment

protéger les droits des individus face à des systèmes qui peuvent prendre des décisions autonomes et potentiellement biaisées ? Ces questions sont d'autant plus pertinentes dans un contexte où des incidents liés à l'IA ont mis en lumière des problèmes tels que la discrimination algorithmique, les atteintes à la vie privée et l'opacité des [algorithmes](#). Les systèmes d'IA peuvent reproduire et amplifier des biais existants dans les données sur lesquelles ils sont formés. Par exemple, des études ont montré que certains systèmes de reconnaissance faciale sont moins précis pour les personnes de couleur et les femmes, soulevant des préoccupations quant à leur utilisation par les forces de l'ordre.

De même, des algorithmes de recrutement peuvent discriminer certains groupes en raison de biais présents dans les données historiques. Le RIA vise à établir un cadre juridique qui garantit non seulement l'innovation dans le domaine de l'IA, mais aussi la protection des droits fondamentaux des citoyens. L'un des objectifs clés du règlement est de créer un environnement réglementaire harmonisé qui favorise l'innovation tout en garantissant la sécurité et le respect des droits individuels. Cela implique la mise en place d'exigences strictes pour les systèmes d'IA à haut risque, qui peuvent avoir des conséquences directes sur la vie des individus, comme dans le domaine de la santé ou de la justice.

Le règlement impose ainsi des obligations de transparence, de traçabilité, et de responsabilité aux développeurs et utilisateurs de ces technologies. En outre, le RIA intègre des principes éthiques, tels que le respect de la dignité humaine et le non-discrimination. Il cherche à promouvoir une IA qui soit non seulement efficace, mais aussi équitable et respectueuse des valeurs fondamentales de l'Union Européenne. Cela ouvre la voie à un cadre où l'innovation technologique et l'éthique ne sont pas en opposition, mais vont de pair pour construire un avenir numérique qui bénéficie à tous.

B. Importance de la régulation de l'intelligence artificielle

La nécessité de réguler l'intelligence artificielle découle de plusieurs facteurs interconnectés. Premièrement, l'IA, en tant que technologie émergente, présente des risques inhérents qui doivent être gérés de manière proactive. Les systèmes d'IA peuvent prendre des décisions qui affectent directement la vie des individus, notamment dans des domaines sensibles tels que la santé, l'emploi et la justice. Par conséquent, il est crucial de s'assurer que ces systèmes soient conçus pour respecter les droits des utilisateurs et pour éviter les préjugés et les discriminations. Le RIA permet de mettre en place des garde-fous pour minimiser ces risques, en imposant des exigences strictes aux systèmes d'IA à haut risque.

Deuxièmement, la régulation de l'IA est essentielle pour établir une confiance entre les utilisateurs et les fournisseurs de technologies. Les consommateurs, les citoyens et les parties prenantes sont de plus en plus préoccupés par les implications de l'IA sur leur vie quotidienne. En instaurant des normes claires et contraignantes, le RIA vise à rassurer les utilisateurs sur le fait que leurs droits seront protégés et que les systèmes d'IA fonctionneront de manière transparente et équitable. Ce climat de confiance est vital pour encourager l'adoption des technologies d'IA, tant par le grand public que par les entreprises.

Troisièmement, la régulation de l'IA est également un levier pour stimuler l'innovation. En fournissant un cadre juridique clair, le RIA permet aux entreprises de naviguer plus facilement dans le paysage complexe de l'IA. Cela crée un environnement propice à l'innovation, où les entreprises peuvent développer de nouveaux produits et services tout en respectant les normes éthiques et juridiques. Par ailleurs, la régulation peut également encourager la recherche et le développement de solutions d'IA qui répondent à des défis sociétaux pressants, comme le changement climatique ou la santé publique.

En intégrant une perspective éthique dès la conception des technologies d'IA, les entreprises peuvent contribuer à un développement durable et inclusif de l'IA. Enfin, la régulation de l'IA a des implications internationales. Avec l'émergence de réglementations similaires dans d'autres régions du monde, comme la législation américaine sur l'IA ou les initiatives en Asie, l'UE peut se positionner en tant que leader mondial dans la régulation de l'IA. Cela pourrait également influencer la manière dont d'autres régions adoptent des réglementations, créant un cadre de référence pour une utilisation responsable de l'IA à l'échelle mondiale. En ce sens, le RIA pourrait non seulement protéger les droits des citoyens européens, mais aussi contribuer à l'établissement de normes éthiques à l'échelle mondiale.

II. Absence d'obligation de désignation d'un référent à l'intelligence artificielle

A. Comparaison avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Les acteurs visés par le RIA sont principalement les fournisseurs et déployeurs de systèmes d'IA (dans une moindre mesure les importateurs, distributeurs et mandataires). Alors que dans le RGPD, il est mentionné, les Responsables de traitements et sous-traitants.

L'absence d'obligation explicite de désignation d'un référent [à l'intelligence artificielle](#) dans le RIA soulève des questions cruciales quant à la gouvernance et à la conformité des systèmes d'IA. En comparaison, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) impose la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) dans certaines situations. Selon l'article 37 du RGPD, les entités qui traitent des données à grande échelle ou des données sensibles doivent désigner un DPD pour assurer le respect des règles de protection des données. Cette obligation de désignation d'un DPD permet de garantir que les questions de protection des données sont prises en compte de manière systématique au sein des organisations.

Le DPD joue un rôle clé en matière de sensibilisation, de formation et de conseil, tout en agissant comme point de contact pour les autorités de protection des données et les individus concernés. En l'absence d'une telle obligation au sein du RIA, les entreprises peuvent se retrouver sans un cadre de gouvernance clair pour gérer les enjeux liés à l'IA, ce qui pourrait engendrer des incohérences et des lacunes dans la conformité. Il est essentiel de souligner que le RIA et le RGPD ne visent pas les mêmes problématiques. [Le RGPD](#) se concentre principalement sur la protection des données personnelles, tandis que le RIA aborde des questions plus larges liées à l'utilisation de l'IA, y compris la responsabilité des algorithmes, la sécurité des systèmes et l'éthique. Cependant, les deux règlements partagent des objectifs communs, tels que la protection des droits fondamentaux et la promotion de l'éthique. Dans ce contexte, le manque d'une obligation de désignation d'un référent à l'IA pourrait entraver la mise en œuvre de ces principes de manière cohérente et intégrée.

B. Impacts de l'absence d'un référent sur la conformité et la gouvernance interne

L'absence d'un référent à [l'intelligence artificielle](#) peut avoir des répercussions significatives sur la conformité et la gouvernance interne des organisations. Tout d'abord, sans un référent désigné, il est probable que les entreprises rencontrent des difficultés à identifier et à évaluer les risques associés à l'utilisation des systèmes d'IA. Cela peut entraîner des situations où des systèmes à haut risque ne sont pas correctement évalués, exposant ainsi les entreprises à des violations potentielles des droits des utilisateurs et à des exigences réglementaires. Par exemple, une entreprise qui utilise un algorithme de recrutement sans une évaluation adéquate des biais pourrait se retrouver à discriminer des candidats en raison de caractéristiques telles que le sexe ou l'origine ethnique.

De plus, le manque d'un référent peut nuire à la mise en place d'une culture de conformité au sein de l'organisation. Un référent aurait la responsabilité de sensibiliser les employés aux enjeux liés à l'IA, d'assurer un suivi des évolutions réglementaires et de coordonner les actions nécessaires pour répondre aux exigences du RIA. En l'absence de cette figure, les entreprises risquent de se retrouver en situation de non-conformité, ce qui peut avoir des conséquences juridiques, financières et réputationnelles. Cela peut également créer un climat d'incertitude, où les employés ne savent pas comment agir face à des situations éthiques ou juridiques liées à l'IA.

En outre, l'absence d'un référent peut également entraîner une fragmentation des efforts en matière de gouvernance de l'IA au sein de l'organisation. Les différentes équipes, telles que les équipes techniques, juridiques et de conformité, pourraient travailler de manière isolée, sans coordination ni communication, ce qui peut aboutir à des incohérences dans la mise en œuvre des pratiques de gouvernance. Cela pourrait également empêcher une approche systématique et intégrée pour traiter les enjeux éthiques et juridiques liés à l'IA. Par exemple, sans une ligne de communication claire entre les équipes, des décisions pourraient être prises sans tenir compte des implications éthiques, entraînant ainsi des conséquences potentiellement graves. Enfin, l'absence d'un référent pourrait également affecter la capacité des entreprises à répondre aux attentes des parties prenantes. Dans un contexte où les consommateurs, les investisseurs et la société civile sont de plus en plus attentifs aux questions d'éthique et de responsabilité, les entreprises doivent être en mesure de démontrer qu'elles prennent ces enjeux au sérieux. Sans un référent dédié, il peut être difficile pour les entreprises de communiquer efficacement sur leurs efforts en matière de gouvernance de l'IA et de rassurer les parties prenantes sur leur engagement à respecter les normes éthiques. Cela pourrait également nuire à la réputation de l'entreprise et à sa capacité à attirer et à retenir des clients et des talents.

III. Nécessité d'un référent à l'intelligence artificielle

A. Rôle et responsabilités potentielles du référent

La désignation d'un référent à l'intelligence artificielle pourrait jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre des exigences du RIA. Ce référent, que l'on pourrait désigner sous le terme de Responsable de l'Intelligence Artificielle (RIA), pourrait être chargé de plusieurs responsabilités clés, notamment :

1. Évaluation des risques : Le référent pourrait être responsable de l'évaluation continue des risques associés aux systèmes d'IA utilisés par l'organisation. Cela comprend l'identification des risques potentiels, l'analyse de l'impact de ces risques sur les droits des utilisateurs et la mise en place de mesures appropriées pour atténuer ces risques. Par exemple, le référent pourrait

développer des protocoles d'évaluation des risques pour les nouveaux projets d'IA, garantissant ainsi que toutes les parties prenantes sont conscientes des enjeux éthiques et juridiques. Cela pourrait également inclure la mise en place d'un cadre pour l'audit régulier des systèmes d'IA afin de garantir leur conformité continue aux normes établies.

2. Sensibilisation et formation : Le référent pourrait organiser des sessions de formation pour sensibiliser les employés aux enjeux éthiques et juridiques liés à l'utilisation de l'IA. Cela favoriserait une culture de responsabilité et de transparence au sein de l'organisation. Par exemple, des ateliers sur les biais algorithmiques et les meilleures pratiques pour le développement de systèmes d'IA éthiques pourraient être mis en place pour garantir que tous les employés comprennent les enjeux liés à leurs travaux. De plus, le référent pourrait développer des ressources pédagogiques, telles que des guides ou des modules de formation en ligne, pour informer tous les niveaux de l'organisation sur les questions relatives à l'IA.

3. Coordination de la conformité : En tant que point de contact principal, le référent pourrait assurer la liaison entre les différentes parties prenantes, y compris les équipes techniques, juridiques et de conformité. Cela faciliterait la mise en œuvre des exigences du RIA et des meilleures pratiques en matière d'IA. Le référent pourrait également être chargé de surveiller l'évolution des réglementations et de s'assurer que l'organisation s'adapte en conséquence. En cas de changement réglementaire, le référent devrait être capable d'évaluer rapidement l'impact sur les pratiques de l'organisation et de recommander des ajustements nécessaires.

4. Reporting et communication : Le référent pourrait jouer un rôle clé dans la communication des efforts de l'organisation en matière de gouvernance de l'IA. En élaborant des rapports réguliers sur les initiatives prises, les risques identifiés et les mesures mises en œuvre pour les atténuer, le référent pourrait renforcer la transparence et la responsabilité de l'organisation. Cela pourrait également permettre à l'entreprise de démontrer son engagement envers une utilisation éthique de l'IA auprès des parties prenantes. Ces rapports pourraient être publiés de manière accessible, permettant aux parties prenantes d'évaluer les progrès de l'entreprise en matière de gouvernance de l'IA.

5. Gestion des incidents : En cas de défaillance ou de problème lié à un système d'IA, le référent pourrait être chargé de la gestion des incidents. Cela comprend la mise en place de protocoles pour signaler et traiter les incidents, ainsi que la communication avec les autorités compétentes et les parties prenantes concernées. Une gestion efficace des incidents est cruciale pour maintenir la confiance des utilisateurs et des partenaires commerciaux, et pour garantir que l'organisation agit de manière responsable. Le référent devrait également être en mesure de recommander des actions correctives pour prévenir la récurrence des incidents.

6. Évaluation des fournisseurs : Dans le cadre de l'utilisation de l'IA, une entreprise peut faire appel à des fournisseurs externes pour le développement ou la mise en œuvre de solutions d'IA. Le référent devrait jouer un rôle dans l'évaluation des fournisseurs pour garantir qu'ils respectent également les normes éthiques et réglementaires. Cela pourrait inclure des critères d'évaluation spécifiques liés à la protection des données, à la transparence des algorithmes et à l'absence de biais.

B. Avantages pour les entreprises et la confiance des parties prenantes

La désignation d'un référent à l'intelligence artificielle présente plusieurs avantages significatifs pour les entreprises. En premier lieu, cela permettrait de renforcer la conformité aux exigences réglementaires. En ayant une personne dédiée à la gestion des questions liées à l'IA, les entreprises peuvent mieux anticiper et répondre aux évolutions réglementaires, évitant ainsi de potentielles sanctions. Par exemple, un référent pourrait s'assurer que tous les systèmes d'IA à haut risque sont évalués et certifiés conformément aux exigences du RIA, réduisant ainsi le risque de non-conformité.

De plus, la présence d'un référent contribuerait à instaurer un climat de confiance entre l'entreprise et ses parties prenantes. Dans un contexte où les préoccupations concernant [la sécurité et l'éthique de l'IA](#) sont de plus en plus présentes, la désignation d'un référent pourrait rassurer les clients, les investisseurs et le grand public sur l'engagement de l'entreprise à adopter des pratiques responsables et éthiques. Par exemple, une entreprise qui désigne un référent à l'IA pourrait mettre en avant cet effort dans sa communication externe, soulignant son engagement envers une utilisation éthique et responsable de l'IA.

En favorisant une meilleure gouvernance de l'IA, les entreprises pourraient également améliorer leur réputation et leur image de marque. Dans un monde où les consommateurs sont de plus en plus conscients des enjeux éthiques, une entreprise qui prend des mesures proactives pour garantir une utilisation responsable de l'IA sera perçue de manière plus favorable. Cela pourrait également ouvrir la voie à de nouvelles opportunités d'affaires, en permettant aux entreprises de se positionner comme des acteurs responsables et innovants sur le marché de l'IA.

Enfin, la désignation d'un référent à l'intelligence artificielle pourrait également aider les entreprises à anticiper et à répondre aux préoccupations sociétales. En intégrant une perspective éthique dans le développement et l'utilisation de l'IA, les entreprises peuvent contribuer à la création de solutions qui répondent aux besoins de la société tout en respectant les valeurs fondamentales. Cela pourrait également favoriser un dialogue constructif avec les parties prenantes, permettant aux entreprises de mieux comprendre les attentes de la société en matière d'IA et d'y répondre de manière appropriée.

IV. Perspectives d'évolution et recommandations

A. Évolution de la réglementation et des normes

À l'heure actuelle, la réglementation de l'IA est en constante évolution. Les discussions au sein des instances européennes et internationales continuent d'évoluer, et il est probable que de nouvelles directives ou ajustements au RIA apparaîtront dans les années à venir. Les entreprises doivent donc rester vigilantes et proactives, en surveillant les évolutions réglementaires pour s'assurer qu'elles sont en conformité avec les exigences en constante évolution.

Cela implique également d'adapter les systèmes de gouvernance internes pour intégrer les changements possibles dans le paysage réglementaire. L'Union Européenne, en tant que leader dans la régulation de l'IA, pourrait également jouer un rôle de catalyseur pour l'harmonisation des réglementations au niveau mondial.

Les discussions autour de la réglementation de l'IA sont en cours dans d'autres régions, notamment aux États-Unis et en Asie. L'UE peut influencer ces débats en partageant ses expériences et en proposant des normes qui pourraient être adoptées à l'échelle internationale. Cela pourrait contribuer à créer un cadre réglementaire mondial qui promeut une utilisation responsable de l'IA, tout en respectant les droits des individus.

B. Recommandations pour les entreprises

Il est recommandé aux entreprises de prendre des mesures concrètes pour renforcer leur gouvernance en matière d'IA. Parmi ces recommandations, on peut inclure :

1. Désignation d'un référent à l'IA : Comme mentionné, la désignation d'un référent à [l'intelligence artificielle](#) est cruciale pour assurer une gouvernance efficace. Ce référent doit être en mesure de travailler en étroite collaboration avec les autres départements de l'entreprise pour garantir une approche intégrée.

2. Formation continue : Les entreprises doivent investir dans la formation continue de leurs employés sur les enjeux éthiques et juridiques liés à l'utilisation de l'IA. Cela comprend des sessions de sensibilisation, des ateliers pratiques et des formations sur les meilleures pratiques pour le développement d'IA éthique. Par exemple, des programmes de formation pourraient être mis en place pour les équipes de développement, afin de les sensibiliser aux biais algorithmiques et à l'importance de la diversité dans les ensembles de données.

3. Mise en place de politiques internes : Les entreprises devraient développer des politiques internes claires sur l'utilisation de l'IA, en définissant des protocoles pour l'évaluation des risques, la gestion des incidents et la communication avec les parties prenantes. Ces politiques doivent être régulièrement mises à jour pour refléter les changements réglementaires et technologiques. Par exemple, l'entreprise pourrait établir un comité de gouvernance de l'IA, composé de membres de différents départements, pour superviser la mise en œuvre des politiques et des normes.

4. Engagement auprès des parties prenantes : Les entreprises devraient établir un dialogue continu avec leurs parties prenantes, y compris les clients, les employés, les investisseurs et la société civile. En écoutant les préoccupations et les attentes des parties prenantes, les entreprises peuvent mieux adapter leurs pratiques et renforcer leur responsabilité sociale. Cela pourrait inclure la création de forums de discussion ou de consultations publiques pour recueillir des avis sur les projets d'IA.

5. Adoption de technologies éthiques : Les entreprises doivent s'efforcer d'adopter des technologies qui respectent les principes éthiques. Cela inclut l'utilisation d'algorithmes transparents, la minimisation des biais et la protection des données personnelles. En intégrant des valeurs éthiques dans le développement de l'IA, les entreprises peuvent non seulement se

conformer aux réglementations, mais aussi contribuer à un avenir numérique responsable.

6. Collaboration inter-entreprises et avec le secteur public : Les entreprises devraient également envisager de collaborer avec d'autres acteurs de l'industrie, ainsi qu'avec des organismes publics, pour partager des meilleures pratiques en matière de gouvernance de l'IA. Des initiatives de collaboration pourraient conduire à l'élaboration de normes sectorielles et à l'établissement de lignes directrices sur l'utilisation éthique de l'IA.

Sources :

- 1- [Entrée en vigueur du règlement européen sur l'IA : les premières questions-réponses de la CNIL | CNIL](#)
- 2- <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees/chapitre4#Article37>
- 3- [Règlement - UE - 2024/1689 - EN - EUR-Lex](#)